



Paroisse Saint-Jean
Procès-verbal de l'assemblée paroissiale du
15 novembre 2015

à 11h00 dans l'église de Montriond
(à l'issue du culte court de 10h00)

Présidence : Mme Catherine Hirsch

Excusés : Mmes Christine Mathez, Sylvie Hartmann et Saskia Vuilliamenet
MM. Joël Cardinaux et Antoine Hartmann

Procès-verbal : M. Charles Bagaini

Ordre du jour :

- 1 Ouverture de l'assemblée et principes constitutifs
- 2 Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 25 mars 2015
- 3 Présentation du budget 2016
- 4 Préavis de la Commission de gestion et des finances
- 5 Adoption du budget 2016
- 6 Election complémentaire à la Commission de gestion et des finances
- 7 Informations sur les travaux du Synode
- 8 Message du Conseil régional
- 9 Divers et propositions individuelles

1	<p>La présidente souhaite la bienvenue aux participantes et participants à cette assemblée ordinaire ainsi qu'à M. Olivier Tavel, paroissien de Saint-Jean et répondant du Conseil régional pour notre paroisse.</p> <p>Application des dispositions de l'art. 99 du règlement ecclésiastique (RE) : toutes les personnes présentes viennent de participer au culte et à la sainte cène. De plus, les Principes constitutifs de l'EERV ont été mis à disposition sous forme écrite avant l'ouverture de l'assemblée. Cela étant, l'assemblée se déclare d'accord de renoncer à la lecture de ces Principes.</p> <p>La date et l'ordre du jour de l'assemblée ont été annoncés dans le délai réglementaire selon le mode habituel (annonces aux cultes, Bonne Nouvelle, affichage dans les vitrines paroissiales et site Internet paroissial). L'ordre du jour qui vient d'être distribué ne donne lieu à aucune remarque ; deux « Divers » ont été annoncés à la présidente dans le délai imparti. Nous pouvons donc siéger valablement.</p> <p>Mme C. Hirsch rappelle :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la teneur des art. 15 et 16 RE qui définissent la composition de l'assemblée paroissiale et règlent la situation des personnes au bénéfice d'une dérogation de domicile, - que les votes ont lieu à main levée, sauf si 3 membres au moins demandent le bulletin secret (RE, art 100), - que les membres du Conseil paroissial ne prennent pas part aux votes (RE, art. 100), - qu'elle-même ne prend part au vote que s'il y a scrutin secret et, dans les autres cas, pour déterminer la majorité s'il y a égalité des suffrages (RE, art. 100). <p>MM. Olivier Tavel et Jean-Michel Fonjallaz acceptent la fonction de scrutateurs.</p> <p>L'assemblée est composée de <u>35 personnes</u>, dont :</p> <ul style="list-style-type: none"> 24 personnes avec droit de vote 4 personnes au bénéfice d'une dérogation de domicile avec droit de vote 7 personnes <u>sans</u> droit de vote (RE art. 100) (6 membres du Conseil paroissial et la présidente de l'assemblée) --- votes anticipés --- visiteurs <u>sans</u> droit de vote 	<p><i>Ouverture de l'assemblée</i></p> <p><i>Principes constitutifs</i></p> <p><i>Présences</i></p>
---	---	---

2	<p>Le procès-verbal était à disposition au secrétariat paroissial aux trois dates mentionnées dans la convocation et 30 minutes avant le début du culte de ce dimanche. En outre, il pouvait être lu sur le site Internet de la paroisse.</p> <p>Sa lecture n'est pas demandée et il ne fait l'objet d'aucune remarque. Il est adopté à l'unanimité, avec remerciements à son auteur et à Sœur Annick Bravais qui se charge de sa publication sur le site paroissial.</p>	<p><i>Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 25 mars 2015</i></p>
3	<p>M. J.-M. Vanescote, trésorier, commente les principaux éléments du budget 2016 proposé par le Conseil paroissial.</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. <u>Dépenses courantes</u> Les dépenses courantes budgétées pour 2016 sont de 11'000.- inférieures à la somme budgétée pour 2015. Cette situation résulte de la diminution des contributions cantonale, régionale et en faveur du CSP qui enregistrent une variation de -9'000.-. 2. <u>Recettes courantes</u> Aucun changement par rapport aux montants budgétés pour 2015. 3. <u>Excédent de dépenses courantes</u> Pour la première fois depuis plus de 10 ans, le résultat budgété des dépenses et recettes courantes sera équilibré en 2016. 4. <u>Dépenses extra-ordinaires</u> Un montant de 10'000.- est prévu pour des projets d'animation spécifiques directement liés à la commémoration des 500 ans de la Réforme et à la Nuit des Eglises en 2017, avec son projet d'animation de la fresque de l'église Saint-Jean à Cour. 5. <u>Résultat final</u> Il boucle avec un déficit budgété de 11'000.- (au lieu de 12'000.- pour 2015). 6. <u>Cible Terre Nouvelle</u> Montant inchangé de 30'000.-, comme pour 2015 (cible garantie). <p>L'équilibre qui devrait être atteint en 2016 résulte de la mise en application d'une clé de répartition des contributions régionale et cantonale modifiée par suite de la situation financière particulièrement saine de la paroisse de Saint-François – Saint-Jacques. Il n'est absolument pas certain que nous retrouverons des conditions aussi favorables plus tard.</p> <p>La pasteur Cl.-L. Corbaz observe que la somme de 45'000.- pour les trois journées d'offrande est trop ambitieuse, même si nous poursuivons notre effort afin d'atteindre cet objectif.</p> <p>La présidente remercie le trésorier pour son travail toujours précis et très apprécié.</p>	<p><i>Présentation du budget 2016</i></p>
4	<p>Au nom de la Commission de gestion et des finances, Mme A.-L. Bersier propose à l'assemblée d'adopter le budget 2016 tel que présenté.</p>	<p><i>Préavis de la Commission de gestion et des finances</i></p>
5	<p>Le budget 2016 est adopté par 27 voix et 1 abstention, sans opposition.</p>	<p><i>Adoption du budget 2016</i></p>
6	<p>L'article 21 du Règlement ecclésiastique (RE) stipule que la Commission de gestion et des finances est composée de trois membres. Or, Mme L. Vionnet nous a informés qu'elle renonçait à son mandat pour raisons de santé. Il s'agit donc de la remplacer et aussi de la remercier pour les nombreux autres services rendus à la paroisse (officiante, groupe TN, etc.).</p> <p>Contacté à ce sujet, M. Antoine Hartmann, ancien président du Conseil paroissial, s'est déclaré d'accord de prendre le relais. Il est excusé ce matin, mais a confirmé qu'il accepterait volontiers son élection. En application de l'art. 110 RE, l'élection a lieu à main levée, le scrutin secret n'ayant pas été demandé.</p> <p>L'élection de M. A. Hartmann en qualité de nouveau membre de la Commission de gestion et des finances pour la fin de la présente législature 2014 – 2019 est approuvée à l'unanimité par 33 voix, sans avis contraire ni abstention.</p> <p>La présidente remercie A. Hartmann et les autres membres de la Commission pour leur collaboration. Chaque personne présente pourra signer la lettre de remerciements destinée à Mme L. Vionnet.</p>	<p><i>Election complémentaire à la Commission de gestion et des finances</i></p>

7	<p>M. M. Dind nous informe : <u>Synode des 19 et 20.06.2015</u> Il a beaucoup été question de management des ressources humaines à la suite de diverses tensions apparues lors de l'application de certaines dispositions du RE et de la CCT dans le cadre de licenciements de pasteurs et diacres. Le Synode a pris acte de la volonté du Conseil synodal de créer un groupe de travail pour revoir le dispositif règlementaire RH et proposer des ajustements en février 2016. <u>Synode des 6 et 7.11.2015</u> Parmi d'autres points importants, il a :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ adopté de budget 2016 présentant un excédent de charges d'environ 378'000.- sur un total de 42 Mios, soit avec une tendance légèrement meilleure que les années précédentes ▪ rejeté sans suite trois postulats de défiance vis-à-vis du Conseil synodal, ceci après de longs débats ▪ accepté une subvention de 200'000.- en faveur de l'Espace culturel des Terreaux pour la saison 2017 – 2018 ▪ donné des informations sur la Faculté de théologie et de sciences des religions de Lausanne (FTSR) et sur le Collège romand de théologie ▪ annoncé que le Conseil synodal avait pris une mesure visant à faire libérer les locaux occupés depuis plusieurs mois sous l'église de Saint-Laurent. 	<p>Informations sur les travaux du Synode</p>
8	<p>M. O. Tavel rappelle le document « <i>Un nouveau printemps de l'Evangile à Lausanne et Epalinges</i> » remis aux participantes et participants à notre assemblée du 16.11.14. L'objectif du Conseil régional demeure sa mise en application. Une année après, voici brièvement quelques points :</p> <p><u>Ce qui fonctionne bien</u> Les paroisses travaillent de plus en plus en mode « Sous-région ». Les ressources sont mises à profit avant tout dans les plateformes prioritaires (enfance et famille, jeunesse, cultes).</p> <p><u>Ce qui fonctionne moins bien</u> Le nombre d'inscriptions venant de catéchumènes en 9^e année scolaire, année qui est considérée comme année de transition : seulement 9 à l'heure actuelle. Le regroupement des activités enfance, catéchisme jeunesse et jeunes adultes constitue l'un de nos nombreux défis. Selon M. O. Tavel, il faut garder toujours deux pôles en point de mire : - urgence d'agir - ne pas devenir défaitistes et avoir le courage de faire les choses autrement.</p> <p><u>Ce qui fonctionne de manière neutre</u> Le Conseil régional s'est organisé par dicastères, à titre d'essai. Le point sera fait dans le courant de l'été 2016.</p> <p>La plateforme <i>Cultes</i> sera renforcée. L'horaire des cultes continue à être réglé au niveau des sous-régions.</p> <p>M. O. Tavel souligne que le Conseil régional compte sur les paroisses et qu'il les encourage dans leurs nombreuses tâches.</p> <p>Le pasteur H. Vienna fournit diverses informations chiffrées concernant les activités de l'enfance et du catéchisme dans notre sous-région. Malgré son intense engagement, il est difficile pour lui d'entrer en contact avec les jeunes. Ces problèmes résultent en partie d'informations plus difficiles à obtenir, la rubrique « <i>Sans confession</i> » étant toujours plus fréquentes au niveau des enregistrements faits par le Contrôle des habitants.</p> <p>M. O. Tavel estime que 80% environ des jeunes ont une image poussiéreuse de l'Eglise. Il nous incombe donc d'adapter notre message en conséquence. Ces informations suscitent plusieurs réactions de la part de l'assemblée qui partage ces préoccupations concernant l'enfance, la jeunesse et les familles.</p> <p>La Présidente remercie MM. O. Tavel et H. Vienna pour leurs informations et pour leur inlassable travail.</p>	<p>Message du Conseil régional</p>

9		Divers et propositions individuelles
9.1	<p><u>Manière de procéder à la collecte lors des cultes d'offrande</u></p> <p>Le 07.06.15, à l'issue du culte d'offrande à la Croix-d'Ouchy, une paroissienne a confié son enveloppe de don à Ch. Bagaini et lui a demandé de la déposer en même temps que la sienne dans le panier mis à disposition près de la table de communion. Cette personne lui a dit qu'elle n'apprécie pas (ou ne soutient pas) notre manière de procéder à la collecte en défilé. Par contre, elle est tout à fait d'accord à déposer son enveloppe dans le ou les paniers qui circuleraient dans les rangs. Elle lui a alors demandé s'il avait la possibilité d'ouvrir une discussion à ce sujet lors d'une prochaine assemblée.</p> <p>Avec 4 abstentions, l'assemblée accepte de donner mandat au Conseil paroissial de réfléchir à cette question et de revenir sur ce sujet en mars 2016.</p>	
9.2	<p><u>Recettes courantes : proposition</u></p> <p>Scinder le poste « Journées d'offrande » de manière à connaître ce que les paroissiens ont donné, au total pour les 3 journées d'offrande :</p> <ul style="list-style-type: none"> - directement sur le CCP et - lors des 3 cultes <p>En cas d'impossibilité de déroger au plan comptable voulu par l'EERV : annoncer ces sommes au cours des commentaires faits par le trésorier.</p> <p>M. J.-M. Vanescote, trésorier, confirme qu'il n'est pas possible de déroger au plan comptable de l'EERV. Par contre, il sera tout à fait en mesure de nous renseigner dans ce sens à l'avenir (il estime que le 50% du poste « Journées d'offrande » est versé par la poste).</p>	
9.3	<p><u>500 ans de la Réforme en novembre 2016</u></p> <p>Mme Cl.-L. Corbaz se réfère aux 10'000.- de dépenses extra-ordinaires acceptés au budget 2016 et annonce qu'un projet est en gestation dans notre paroisse. Indépendamment d'une perspective de concert élaborée par M. M. Seidel, ce projet consiste en une « animation » de la fresque de l'église Saint-Jean à Cour au moyen d'une projection qui s'activera lors du passage de visiteurs.</p> <p>Qu'est-ce être « Réformé » aujourd'hui ? Elle nous invite à faire bon usage de la brochure qui vient de nous parvenir avec le Bonne Nouvelle de novembre, véritable « outil » propice à la réflexion et muni de nombreuses références bibliques.</p> <p>Une célébration sera retransmise en Eurovision depuis le temple de Saint-François.</p>	
9.4	<p><u>Décès de M. Olivier Ramambason le 01.10.15 : son remplacement au sein du Conseil</u></p> <p>Le président du Conseil paroissial nous informe que le remplacement de M. O. Ramambason sera à l'ordre du jour de l'assemblée paroissiale du printemps 2016.</p>	
9.5	<p><u>Cultes dominicaux à 9h00</u></p> <p>Aucun changement n'est actuellement prévu quant aux horaires de nos cultes.</p>	
9.6	<p><u>Remerciements et micro baladeur</u></p> <p>M. J. Emery remercie la présidente et le secrétaire de notre assemblée pour leur travail. De plus, il exprime le souhait qu'un micro baladeur soit mis à disposition lors de chacune de nos assemblées.</p>	

Avant de passer la parole à la pasteur Cl.-L. Corbaz pour la prière, Mme C. Hirsch clôt l'assemblée à 12h25 non sans avoir dit sa gratitude aux ministres, au Conseil paroissial et à toutes les personnes qui donnent de leur temps et de leur savoir-faire pour le bon fonctionnement de la paroisse. Elle remercie aussi les personnes présentes pour leur participation à la vie de notre communauté paroissiale.

PV établi le 16 novembre 2015

Catherine Hirsch
Présidente

Charles Bagaini
Secrétaire